

COMMISSION JEUNES

PV du 12/04/2023

Président : Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, Alain DROUIN

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco,

COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE U17

Demi-finales Coupe de l'Aude U17

OCSM - SCNM le **samedi 29 Avril à 15h**

GOAL 2 - Trébes FC le **Samedi 22 Avril à 15h**

Demi-finales challenge U17

Luc FC – GFPLM le **samedi 22 Avril à 15h**

OCSM 2 – GFC 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

Le club de niveau inférieur reçoit conformément au règlement.

COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE U15

Demi-finales coupe de l'Aude U15

OCSM – FAC 2 (U15D) le **samedi 22 Avril à 15h** -recevant désigné par tirage au sort-

FUN 1 – FAC 3 (U14 R) le **samedi 29 avril à 15h**

Demi-finales challenge U15

FC BRIOLET 2 – HMO le **samedi 22 Avril à 15h**

FCCM – Us Minervois le **samedi 22 Avril à 15h**

Pour ces 2 match l'équipe de niveau inférieur reçoit

COUPE O'SPORT ET CHALLENGE U13

Demi-finales Coupe U13 O'Sport

FAC 1 - FUN 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

FAC 3 – FC BRIOLET 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

Equipe recevante désignée par tirage au sort.

Demi-finales challenge U13

OCSM 2 – TPFC 1 le **samedi 22 Avril à 15h** -recevant désigné par tirage au sort-

SCNM 3 – GOAL 1 le **Samedi 22 Avril à 15h**

AMENDES

-U17 D2 Fun 1 - Luc FC 1 **Forfait Luc Amende 37€**

DIVERS

La commission invite les clubs à un peu de retenue et de sérieux lorsqu'ils adressent des mails à la commission. Nous invitons également les clubs à prendre connaissance des Pv et des règlements généraux.

Le Match Quillan / EGM était prévu de longue date à 13h30, et Quillan n'avait pas à demander l'accord du club adverse pour modifier l'horaire de la rencontre. Ceci est pourtant un point basique de règlement.

D'autre part, le terrain d'Axat est Homologué catégorie T7. Comme le stipule le règlement de la FFF concernant l'homologation des terrains les vestiaires joueurs et arbitres ne sont pas obligatoires. Conformément aux règlements, nous ne pouvons interdire le déroulement d'une rencontre sur un terrain homologué T7 ne disposant pas de vestiaires ou dont les vestiaires ne sont pas accessibles.

Article 4.6.1 : Niveau T7 Aucun vestiaire affecté à l'installation n'est obligatoire pour le classement des installations en Niveau T7 mais la mise à disposition de vestiaires joueurs est conseillée. S'ils existent, la mise à disposition d'équipements similaires aux niveaux T2 à T6 est conseillée.

Art 4.7.1 : Niveau T7 Aucun vestiaire arbitre affecté à l'installation n'est obligatoire mais sa mise à disposition est conseillée.

La commission tient ce document à la disposition des clubs.

Pour ces raisons, et n'en déplaise à certains clubs qui se veulent procéduriers, une rencontre ne peut être refusée sur un terrain T7 sans vestiaire.

La commission est à l'écoute de tous les clubs et pour toute question concernant un point de règlement vous pouvez nous contacter, le règlement est complexe, il n'y a pas de honte à ne pas le connaître.

Concernant les calendriers, et comme stipulé dans un PV précédent, la commission jeunes a fait le choix en début de saison de ne pas programmer de matchs au milieu et en fin de vacances scolaires. Soit, pour la période actuelle les 29 Avril et 6 Mai. Enfin les week-ends des 20 et 27 mai, en accord avec les clubs, sont réservés aux tournois c'est pourquoi seul le week-end du 13/05 est affecté aux championnats.

Le Président

M. Jérôme Tisseur